

BULLETIN MUNICIPAL



EDITO

Pour remplir au mieux ses engagements, l'équipe municipale a nécessité un remaniement. Pour ce faire, Cédric BORDET a été élu 1er adjoint, Umberto FURLAN 2ème adjoint, Marie Noëlle LAUBA et Yannick MALEVRE ont été nommés conseillers délégués.

Avec prudence et réflexion, sans augmentation des impôts, nous allons continuer à aménager notre bourg, veiller à la sécurité des biens et des personnes, entretenir la voirie, soutenir les actions et les animations qui développent le lien social.

Ainsi, grâce à notre jumelage, dans le cadre des échanges inter-municipalités avec le Québec, un jeune étudiant Saint Antoinais, Nicolas MALEVRE, va partir travailler 8 semaines au Québec. Nous lui souhaitons un séjour très enrichissant.

Merci aussi aux associations qui vous offrent de nombreuses manifestations, tous les ans au printemps.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer la réouverture de la troisième classe de notre école à la rentrée prochaine.

Je reste à votre disposition. N'hésitez pas à venir à ma rencontre.

A toutes et tous, je souhaite un excellent été.

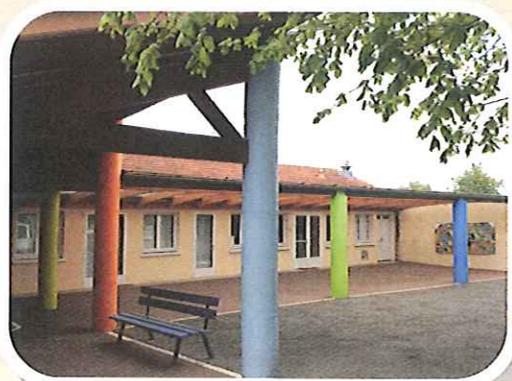
Bien à vous,

Votre maire, Paquerette PEYRIDIEUX

Janvier
Février
Mars
Avril
2015

SOMMAIRE :

- Conseil Municipal
- La vie à l'école
- Infos Mairie
- La vie associative
- Renseignements pratiques



REUNION DU 6 FEVRIER

Le compte rendu est approuvé à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions (Mrs FAIJAN et MANIERE – Mmes FEREOL et NAUDY). M. FAIJAN conteste le fait que ses questions n’avaient pas été retranscrites. Il lui est rappelé que des réponses ont été données à chacune de ses interrogations. Mme le Maire rappelle que dans les communes de moins de 3500 habitants, le compte rendu doit permettre aux administrés de saisir le sens et la portée des délibérations, la transcription des débats n’est pas obligatoire.

REMANIEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire a retiré les délégations aux 1^{er} et 2^o adjoints par arrêté du 20 janvier 2015.

Mme le Maire précise que nous ne sommes pas là ce soir pour faire le procès du 1^{er} et 2^o adjoint. Lorsque le Maire retire l’ensemble de ses délégations à un adjoint dans ses fonctions (articles L 1222-18 du CGCT), nous devons voter sur le maintien ou non de sa délégation de fonction. Pour que cela soit bien clair, l’objet du vote qui va avoir lieu a pour objet de décider ensemble sur le maintien ou non des adjoints dans leur fonction de 1^{er} et 2^o adjoint.

Les conséquences de ce retrait sont la qualité d’adjoint (redevient simple conseiller municipal), les indemnités de fonctions sont supprimées, le remplacement éventuel de l’adjoint et le rang du nouvel adjoint au Maire. L’Elu reste Conseiller Municipal.

Mme le Maire indique que sa décision n’a pas à être motivée. Elle rappelle simplement que les adjoints sont des élus responsables de la commune, qu’ils ont un devoir de loyauté dont l’absence porte atteinte à la bonne marche et à l’image de la commune.

M. FAIJAN donne lecture d’une lettre ouverte aux conseillers municipaux pour les responsabiliser et les mettre en garde. Le débat a déjà eu lieu. Les arguments avancés ont déjà été évoqués avec l’ensemble du Conseil. Mme le Maire ne souhaite donc pas répondre. De plus, elle devra préférer voir ses ennemis en face que subir « des coups de couteau dans le dos ».

Mme le Maire demande de passer au vote à bulletin secret. L’ensemble du Conseil Municipal a été désigné en qualité d’assesseur.

Pour ou contre le maintien de la délégation de fonction du 1^{er} adjoint, Daniel FAIJAN :

Nombre de votants : 15 Suffrages exprimés : 15 Pour : 3 // Contre : 12

Pour ou contre le maintien de la délégation de fonction du 2^o adjoint, Françoise FEREOL :

Nombre de votants : 15 Suffrages exprimés : 15 Pour : 6 // Contre : 9

ELECTION DES NOUVEAUX ADJOINTS

L’article L 2122-10 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint peut occuper le même rang que l’ élu dans l’ordre du tableau des Conseillers Municipaux.

Mme le Maire propose de délibérer sur le nombre d’adjoints. Que le poste du 1^{er} adjoint soit remplacé par un nouvel élu. Elle précise que le 1^{er} adjoint sera nommé Conseiller Communautaire suppléant comme il se doit dans l’ordre du tableau (article L2121-1 du CGCT), que le troisième adjoint, M. FURLAN Umberto, devienne 2^o adjoint avec la conservation de ses délégations.

La nomination de deux conseillers délégués à la place du poste de troisième adjoint. Il est également proposé de fixer les indemnités des conseillers délégués à 50% de celles des adjoints (soit 50% de l’indemnité d’adjoint).

Le premier conseiller délégué aura en charge le CCAS – les personnes âgées – la vie scolaire et la jeunesse – la gestion du foyer et l’organisation de la vie municipale.

Le deuxième conseiller délégué aura en charge la sécurité, la vie associative et communale – le projet de gravière.

Accord du Conseil Municipal à l’unanimité pour cette nouvelle organisation. Le Conseil Municipal procède à l’élection :

Poste de premier adjoint, en charge de la CALI, des finances, de la sécurité, de l’urbanisme et prospective

Appel à candidature : M. Cédric BORDET est candidat.

Nombre de votants : 15 / Nombre de voix : 10 / Bulletins blancs : 3 / Bulletins nuls : 2

Mme FEREOL conteste le fait que M. FAIJAN perde son titre de conseiller communautaire.

Poste de deuxième adjoint : M. FURLAN Umberto

Nombre de votants : 15 / Nombre de voix : 10 / Bulletins blancs : 2 / Bulletins nuls : 3

M. FUNK a quitté la séance pour des raisons personnelles.

Conseillers délégués :

Mme LAUBA Marie-Noëlle

Nombre de votants : 14

Nombre de voix : 9

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 2

M. MALEVRE Yannick

Nombre de votants : 14

Nombre de voix : 10

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 1

RAPPORT CLECT N°5

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CALI s'est réunie le 17 décembre 2014 pour évaluer les charges transférées :

- Activités ALSH de St Seurin s/Isle.
- Office de tourisme de St Seurin s/Isle.
- « Accueil sports-vacances » pour un retour de ces charges à la commune de Coutras.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SDEEG : MARCHE ELECTRICITE

A partir du 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés d'électricité disparaissent. Le Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde propose une mutualisation avec le lancement d'un marché électricité. Aucun frais de participation ne sera exigé auprès des membres du groupement pour ce marché.

Accord du Conseil Municipal pour effectuer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagements des horaires des activités périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire :

Une nouvelle organisation pourrait être mise en place. Il s'agit de redistribuer sur deux jours les activités périscolaires pour avoir plus de temps pour ces activités. Une demande devra être faite au DASEN avec les enseignants pour la rentrée prochaine. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

RÉUNION DU 20 MARS

Informations données par Mme le Maire :

- Travaux de réfection du pont de l'Isle : le pont va être repeint et restauré. Le pierret et le chemin de descente seront reconstitués. Une déviation par Le Pizou et Porchères sera mise en place pendant 4 mois, durée estimée des travaux qui commenceront au printemps.

- Recensement de la population : 575 personnes ont été recensées sur la commune. Le chiffre final sera donné en fin d'année.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Budget principal : présenté par M. FURLAN, Mme le Maire a quitté la salle.

Total des dépenses de fonctionnement.....	355 353.76 €
Total des recettes de fonctionnement.....	369 559.96 €
Résultat de l'exercice.....	+14 206.20 €
Total des dépenses d'investissement	376 200.14 €
Total des recettes d'investissement	413 821.48 €
Résultat de l'exercice	+ 37 621.04 €

M. FAIJAN demande la preuve de ces résultats, Mme le Maire apporte la réponse.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Budget annexe CCAS : présenté par Mme LAUBA

Total des dépenses de fonctionnement	66.45 €
Total des recettes de fonctionnement	100.00 €
Résultat de l'exercice	+ 33.55 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont établis par le Percepteur, ils retracent les mouvements financiers et vérifient la conformité des écritures. Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant qu'il n'y pas de restes à réaliser, les résultats des comptes administratifs seront reportés sur le BP 2015.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE

La commune a entrepris de changer les foyers vétustes et hors norme depuis 2008. A ce jour, comme le veut la réglementation européenne, il n'y a plus de lampes à mercure. Des subventions sont octroyées pour renouveler les foyers vétustes restants : 20 % est pris en charge par le SDEEG et 30 % par le Syndicat Intercommunal d'Electricité.

Le montant des travaux est estimé pour notre commune à 6 253 €, ce qui laisse à notre charge la somme de 3 026 €.

L'opération peut se faire sur 3 ans. Les foyers vétustes seront remplacés par des foyers moins consommateurs d'énergie et les lampadaires en fonte d'aluminium sont garantis 30 ans. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

CONVENTION CONCERNANT LA DELEGATION A LA CALI DE L'ACCUEIL DES ENFANTS AU SEIN DES ALSH PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE

La réforme des rythmes scolaires a modifié la réglementation des activités périscolaires et les notions d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du mercredi après-midi hors vacances scolaires deviennent donc du temps périscolaire. La CALI, organisatrice des ALSH du mercredi après-midi, propose la signature d'une convention avec les communes membres afin d'être en conformité avec les nouveaux textes. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RAMASSAGE DES ANIMAUX SANS LA CAPTURE PAR LE SIVU CHENIL DU LIBOURNAIS

Le ramassage des animaux sur le territoire du SIVU a été évoqué en Conseil Syndical. Pour mettre en place ce service sans la capture, le prix par habitant passerait de 0.78 € à 1.17 €, soit une augmentation de 50%. Si ce service est mis en place, il ne pourra pas être opérationnel avant 2016. Avis défavorable du Conseil Municipal.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA RADIO CADENCE MUSIQUE

Cette convention permet de diminuer le coût de la prestation de 20% (47€ au lieu de 60€) pour les associations désireuses de faire la promotion de leurs manifestations sur les ondes, la commune s'engageant à transmettre les textes ou flyers par mail ou courriers.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

MISE A JOUR DES COMMISSIONS

Vu les modifications du tableau des Conseillers Municipaux, les commissions seront remises à jour.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

SMICVAL

Un baromètre de satisfaction va être lancé sur le territoire pour améliorer le service rendu aux usagers. Afin de faciliter l'enquête téléphonique du Cabinet New Deal, M. FURLAN se propose pour être référent et répondre aux demandes de ce cabinet.

Pour garantir la sécurité des habitants et de ses agents, le SMICVAL s'engage dans un plan de suppression des « points noirs » constatés lors des collectes sur les communes. Celles-ci seront contactées pour envisager des solutions. En ce qui nous concerne, 6 ont été relevés.

Trop de personnes prennent la parole, impossible de transcrire :

- M. FAIJAN a trouvé que la réunion d'urbanisme était une réunion de faits et non de réflexion. Mme FEREOLO aurait souhaité que l'on parle du monument aux morts. Cette question sera revue ultérieurement après plus de réflexions.

- M. FAIJAN demande que tous les conseillers soient avertis des dates de commissions. M. BORDET répond que les comptes rendus de la commission urbanisme seront transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. De même pour les autres commissions.

- M. MANIERE se demande où passe l'argent perçu pour les rythmes scolaires. Madame le Maire donne les vrais chiffres et explique que cet argent sert à acheter les différentes fournitures demandées par les employées et le reste sert au fonctionnement de l'école.

- M. FAIJAN parle d'un courrier au personnel. Ce soit disant courrier est en fait un simple compte-rendu de réunion avec ce même personnel.

Le Conseil s'insurge du comportement de M. FAIJAN à l'encontre du 1^{er} adjoint, Cédric BORDET.

- Mme NAUDY fait part de son incompréhension au sujet de la destitution du 1^{er} et 2^o adjoint. Il lui est rappelé que leur comportement a nui à la bonne marche de l'administration communale.

- M. FAIJAN rappelle que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis longtemps et c'est préjudiciable.

- M. FAIJAN et Mme FEREOLO ne trouvent pas normal de payer la prime de conseil au receveur car non obligatoire. Le Conseil leur rappelle que cette prime n'a jamais été « dite » obligatoire.

- M. FAIJAN demande le compte rendu de la requête relative au dossier gravière déposé au Tribunal Administratif contre la commune par le Maire de Porchères. Mme le Maire lui répond qu'il constitue son dossier.

- M. FAIJAN conteste la notoriété de l'élagueur en disant qu'il est agent immobilier. Il lui est rappelé que ce professionnel est connu et reconnu pour ses capacités. Il a été recommandé à Mme le Maire par un technicien.

- Mme le Maire regrette que M. FAIJAN et Mme FEREOLO n'aient pas été aussi actifs en tant qu'adjoints.

REUNION DU 3 AVRIL

M. FAIJAN enregistre la réunion. Mme le Maire fait part du courrier de M. FAIJAN suite au compte rendu du 20 mars 2015. Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte rendu et refuse que cette lettre y figure.

Abstentions de M. FAIJAN, Mme FEREOLO, Mme NAUDY, M. MANIERE.

Informations données par Mme le Maire :

Nous sommes sur la liste des écoles susceptibles de recevoir une ouverture de classe à la rentrée prochaine.

La réglette de la mairie a été changée ce matin.

L'affectation de résultat a été revue, les excédents de 2013 devant être rajoutés aux résultats de l'exercice 2014, soit + 0.92 € en fonctionnement et 19 831.12 € en investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2015

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les bases prévisionnelles de 2015 et rappelle les taux actuels : 11.32 % pour la taxe d'habitation – 16.68 % pour la taxe sur le foncier bâti – 59.34 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Considérant l'augmentation des bases (+ 3 344 €) celle des dotations (+ 6 000 € cette année), le Conseil Municipal décide à la majorité de maintenir les taux actuels.

M. FAIJAN, Mme FEREOLE, Mme NAUDY et M. MANIERE sont contre, considérant que le Percepteur a conseillé d'augmenter les taux pour pallier au faible autofinancement. Mme FEREOLE s'appuie également sur une analyse financière faite par le Conseil Général qui préconisait l'augmentation des impôts. Mme le Maire répond que cette analyse a 5 ans et que bien des choses ont changé.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE CCAS

Suite à la réunion de la commission des finances, Mme le Maire présente le projet de budget 2015 :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : Dépenses : 378 525 € Recettes : 378 525 € dont 14 207 € d'excédent cumulé (à la demande de Mme FEREOLE, il est précisé que l'article 61558 a été augmenté de 2 000 € pour les frais de réparation de la pompe du stade, non prévus en commission des finances.

Le remboursement de ces frais par l'assurance a été effectué sur le budget 2014.

Mme le Maire présente le projet de budget d'investissement (dépenses : 432 786 € et recettes : 432 786 € dont 57 452 € d'excédent cumulé) avec les programmes de travaux suivants :

- Remboursement emprunt 279 143 € en dépenses et 287 000 € en recettes (suite à rachat).
- Travaux voirie : réfection place foyer et rue de l'Isle : 18 000 € // élague chêne + barrière sécurité : 1 520 €
- chemin de promenade au stade : 3 200 € // extension eau et assainissement rue des Jardins 7 342 €.
- Etude carte communale : 5 500 €.
- Réfection salle à l'étage de la mairie : 900 € électricité + 3 000 € (travaux en régie)
- Convention d'aménagement de bourg : Eclairage parking place : 15 927 € + Travaux place : 74 000 €
- + Honoraires AZIMUT : 3 000 €.
- Recettes prévues : amortissement : 4 655 € // FCTVA : 8 267 € // virement de la section de fonctionnement : 16 300 € // Taxe d'aménagement : 5 710 € // excédent : 57 452 € // DETR : 21 474 € // subvention CAB : 15 019 € // subvention FDAEC : 16 909 €.

Mme le Maire préconise un emprunt de 40 000 € pour l'équilibre du budget. Vu les dépenses imprévues notées en fonctionnement et en investissement, il ne sera peut-être pas utile de souscrire cet emprunt. M. MALEVRE rappelle que c'est un budget prévisionnel. M. FAIJAN et Mme FEREOLE indiquent que le Percepteur a conseillé de ne pas faire d'emprunt avant 2017. Mme le Maire répond que nous devrions percevoir 54 430 € de FCTVA en 2016 et 19 118 € en 2017 qui permettront de remonter l'autofinancement.

Mme le Maire demande de passer au vote du budget. Le Conseil Municipal approuve le budget 2015 à la majorité, abstentions de M. FAIJAN, Mme FEREOLE, Mme NAUDY, M. MANIERE.

BUDGET ANNEXE CCAS

Fonctionnement : dépenses : 409 € recettes : 409 € dont 309 € d'excédent cumulé
Pas d'observation, budget approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC

Mme le Maire propose d'établir la demande de subvention annuelle de 16 909 € attribuée au titre du FDAEC, sur les travaux suivants :

- Travaux de voirie : 15 000 € HT
- Création du chemin de promenade au stade : 2 670 € HT
- Extension des réseaux eau et assainissement rue des jardins 6 118 € HT

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

CONTRAT D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC M. ETIEN

Les secrétaires font souvent appel à un technicien informatique basé sur Coutras. M. ETIEN propose un contrat d'assistance informatique permettant d'assurer le service.

Seule la main d'œuvre liée aux interventions est facturée (ne fournit pas de matériel, ni de logiciel). Mme FEREOLE demande si on a fait des devis comparatifs. Réponse non, les secrétaires sont satisfaites de ses services depuis de nombreuses années. Accord du Conseil Municipal pour reconduire ce prestataire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un riverain rue de l'Isle souhaite acquérir une partie de l'espace vert pour agrandir son terrain. Tous les frais seraient à sa charge. Le Conseil Municipal donne son accord de principe à la majorité (abstention de M. FAIJAN).

M. FAIJAN demande pourquoi M. MANIERE a été exclu de la commission du budget. M. BORDET rappelle que la réponse a été donnée sur le compte rendu de la réunion : la commission aurait dû être prévenue, les réunions des commissions ne sont pas publiques.

Mme LAUBA présente le nouvel aménagement du temps scolaire validé en Conseil Municipal et en Conseil d'École qui a été soumis à l'Éducation Nationale. Mme FEREOLE demande quelles activités ont été prévues dans le cadre des activités périscolaires.

Mme LEROUX demande pourquoi les subventions aux associations ne sont pas d'un même montant. Il est précisé que seules les associations qui fournissent leurs bilans seront subventionnées.

LA VIE A L'ÉCOLE

Nos petits écoliers sont bien occupés ! Une exposition sur les traces des animaux leur a été présentée en décembre.

Vous les avez peut-être vus ou entendus dans les rues de Saint Antoine, lors du défilé très animé de carnaval !



Nos petits Saints Antoinais scolarisés à Porchères sont partis 3 jours à la découverte du Pays Basque.



La météo plutôt maussade n'a pas permis de voir l'éclipse depuis chez nous mais les enfants du RPI se sont quand même rejoints dans la salle polyvalente de Porchères le 20 mars dernier. Grâce à une projection via internet, ils ont pu observer cette éclipse en direct. Nos petits n'ont pas manqué de courage pour revenir à l'école de St Antoine à pied par les chemins de traverse au terme de cette matinée enrichissante !

Activités Périscolaires

Les enfants sont heureux de fabriquer et de garder leurs créations. A chaque festivité, l'enfant emporte sa création personnelle sur le thème choisi.



Pâques, la poule et son nid rempli d'œufs au chocolat

A VENIR

19 mai à 19h : Vernissage et exposition des œuvres des élèves du RPI (foyer de St Antoine)

29 mai : Sortie scolaire des enfants de St Antoine au château de Vayres

26 juin à 19 h : Kermesse de l'école de St Antoine avec spectacle présenté par les enfants sur le thème « les pays du monde »

ETAT CIVIL

INFOS MAIRIE

NAISSANCES

16 février : Emma PRIVAT
27 février : Vincenzo MARTIN
27 février : Yvana SEVERIN MONSALUT
30 mars : Théo RAMBAUD
1er avril : Marc PHILOREAU

Bienvenue à ces nouveaux Saint-Antoinais

DECES

23 septembre : Jeanne GUICHARD
24 septembre : Jean-Marie MICHAUX
20 novembre : Raymonde BRISSAUD
26 novembre : Marcel BRISSAUD

Nos sincères condoléances

TRAVAUX PONT SUR L'ISLE

Le pont va être restauré et repeint prochainement.

Un gros chantier s'installe.

La vieille peinture au plomb doit être poncée.

Le pont va donc être installé dans un tunnel et les poussières de peinture aspirées pour respecter les normes environnementales et sanitaires.

Ce chantier va nécessiter une fermeture du pont pendant environ quatre mois.

Une déviation sera mise en place vers les communes de Porchères et Le Pizou.

Le pierret et le chemin de descente seront également consolidés à cette occasion.



Inauguration du Pont, 1er juin 1880.



**16 ans au cours
du trimestre**

*Recensement en mairie
au cours de cette
période (se munir du
livret de famille)*

CENTRE SERVICE NATIONAL DE BORDEAUX

05 57 85 10 12 www.defense.gouv.fr/jdc

L'un des messages véhiculé par la JDC est l'importance des droits et des devoirs de tout citoyen. Un citoyen est avant tout un acteur responsable de sa vie. Mais c'est aussi un être capable d'intervenir au profit d'autrui, en situation de détresse physique, raison pour laquelle une initiation au secourisme est dispensée lors de la journée.

Les échanges entre les jeunes et les militaires contribuent à développer le lien entre les armées et la jeunesse. Elle offre une information sur les opportunités professionnelles de la Défense que ce soit en service actif ou réserve.

Cette journée permet d'orienter les jeunes en difficultés vers les structures d'aides concernées grâce à des tests de détection créés par l'Education Nationale.

BORNE DE PUISAGE



SERVICE DU SPANC

Δ Des arrêtés d'interdiction de prélèvements d'eau sur les poteaux incendie de chaque commune du syndicat ont été pris à partir du 1er janvier 2015.

Δ Avec la mise en place de cette borne, plus aucun puisage sauvage ne sera toléré sur les communes du S.I.A.E.P.A. de la Vallée de l'Isle.

Δ Désormais, une plainte sera déposée pour vol d'eau contre tous les contrevenants.



> Il est proposé aux usagers du service un prestataire pour effectuer l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

> **Ce service est facultatif** : l'occupant d'un immeuble ayant une installation d'assainissement non collectif à entretenir reste libre de faire appel à un prestataire de son choix.

> Pour bénéficier des tarifs négociés : compléter et retourner au SIAEPAVI la convention d'entretien avec le SPANC de la Vallée de l'Isle.

- Se munir d'un aérateur pour les robinets, d'un réducteur de débit pour la douchette, d'un sac WC pour les toilettes,
- Contrôler régulièrement le compteur d'eau en cas de fuites,
- Prendre une douche plutôt qu'un bain,
- Ne pas laisser couler l'eau lors du lavage de dents, lors de la vaisselle à la main,
- Récupérer l'eau de pluie pour le jardin ou les plantes,
- Laver la voiture au lavage-auto, ça consomme moins et la pollution est traitée,



Δ Chauffer 1 m³ d'eau coûte environ 2 à 3 euros.

Δ Penser au vinaigre blanc pour l'entretien et le détartrage de votre matériel, c'est une méthode efficace

Plus d'infos : contactjeconomiseleau.org Pour des conseils personnalisés gratuits : www.jeconomiseleau.org

URGENCES :

à consommer avec modération

Dans quels cas appeler le 15 :

- urgences 24h/24,
- conseil médical, mise en relation avec un médecin de garde la nuit, le week-end, les jours fériés, orientation vers un service d'urgence.
- Ne pas se déplacer directement aux urgences, mais appeler le 15, pour être orienté en fonction de la situation.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Point de relais de Libourne a réouvert ses portes le 2 mars, après travaux, les professionnels du siège de la CAF reçoivent dorénavant sur rendez-vous uniquement.

Pour planifier un rendez-vous, deux possibilités :

- >> Par internet : caf.fr, espace « Ma Caf », rubrique « Contacter ma Caf »
- >> Par téléphone : **05.56.11.75.70** (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h)

Contact presse : communication.cafbordeaux@cafbordeaux.cnafmail.fr

INCINERATIONS

Nous sommes classés « commune forestière ». Tel que le stipule le règlement départemental du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours, vous devez déposer une demande d'incinération à la mairie.

Celle-ci peut vous être accordée pour plusieurs jours.

RAPPEL : Les incinérations sont interdites : ☞ Du 15 mars au 30 avril ☞ Du 1er juillet au 30 septembre



VOICI LES BEAUX JOURS !!!

Art. R1334-31 du Code de la Santé Publique :
 « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »



POINT LECTURE - POINT CYBER

Nous vous rappelons qu'un accès internet vous est gracieusement mis à disposition à la « maison pour tous ». Le point lecture vous permet d'emprunter gratuitement tout un choix de romans, policiers et autres. Les livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Conseil Général ont été renouvelés en début d'année.

Vous pouvez y accéder pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie.



Entraide Scolaire Amicale

Madame Nicole DUFOSSE vous propose par le biais de l'association « **Entraide Scolaire Amicale** » d'apporter bénévolement une aide à la scolarité de votre enfant.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Madame DUFOSSE peut également vous aider dans le cadre d'une démarche ou d'un litige (rédaction de courrier, conseils,...).

Pour joindre Mme DUFOSSE, s'adresser à la mairie : 05.57.49.62.19

LA VIE ASSOCIATIVE

LA PERCHE DE L'ISLE

Notre société de pêche en collaboration avec celles de St Médard et Abzac organisera un concours réservé aux jeunes de moins de -12 ans, le **samedi 6 juin 13h30 à St Médard sur l'étang Jean Chéreau**. Chaque enfant des écoles recevra une invitation pour participer **gratuitement** à cette manifestation qui sera l'occasion de passer un superbe moment de pêche en famille avec les encouragements des parents.

Vous pouvez toujours prendre vos cartes de pêche chez nos dépositaires habituels que nous remercions: le secrétariat de mairie de Saint Antoine, le restaurant de l'Ecluse à Logerie et chez Raymond Lagrange à Pécou. Il vous suffira de remplir une fiche et votre carte vous sera renvoyée sous 4 jours environ ou directement par Internet sur le site www.cartedepeche.fr

La Perche de l'Isle vous souhaite de profiter de la bonne saison pour découvrir le plaisir de la pêche sur notre superbe rivière.

Le Président, Alain Lagrange

LA CLEF DES CHAMPS (randonnées pédestres)

Notre but : profiter de la nature et du patrimoine en marchant chacun à son rythme.

Nos prochaines sorties :

- **Samedi 9 mai** : A la découverte de la faune de la flore et du patrimoine de BEAUPOUYET (10 km)
Départ 14h place de la mairie de St Antoine
- **Samedi 23 mai** : Randonnée du Loup Garou de ST MICHEL LEPARON (10 km)
Départ 14h place de la mairie de St Antoine
- **Samedi 13 juin** : Randonnée autour du château de Mauriac à DOUZILLAC (10 km)
Départ 14h place de la mairie de St Antoine
- **Samedi 27-Dimanche 28 juin** : Week-end à CASTRES dans les massifs du Sidobre et de la Montagne Noire
- **Dimanche 12 juillet** : Sortie à ROUFFIAC à la découverte de la petite montagne charentaise
Départ à 9h30 place de la mairie de St Antoine -10 km à travers bois, vignes, prairie, collines et patrimoine.

Pour essayer, venez aux points et heures de rendez-vous, vous serez accueillis avec plaisir.

Le Président, Gabriel ALARCON

DU COTE DE CHEZ TOINE

Après la Chandeleur et l'exposition de peinture qui fut un succès en dépit de l'épidémie de grippe, ce sont les Artisans d'art qui prendront la relève les 9 et 10 mai.

Le samedi et le dimanche l'ouverture se fera de 10h00 à 18h00 et l'entrée gratuite comme d'habitude.

Nous vous remercions d'avance de venir en nombre comme les autres années.

Ils seront 48 à vous exposer leurs œuvres au foyer rural en provenance principalement de la Gironde, de la Dordogne et du Lot et Garonne. Vous êtes invités au vernissage le samedi à 12h00.

Cette année nous aurons aussi des animations avec le samedi concert de rock (gratuit) à partir de 18h00 et omelette aux cèpes.

Le dimanche, les tacots seront de retour. Une bonne occasion de préparer la fête des mères, des grands-mères, en faisant travailler des artisans français.

Le Président, Dominique PEYRIDIEUX

LA VIE ASSOCIATIVE



Les Arts de l'Isle
EXPO
ARTISANS D'ART
SAINT ANTOINE SUR L'ISLE
9 & 10 MAI 2015
50 Exposants - 50 Métiers d'Art

Concert ROCK GRATUIT avec Chiens d'ivrogne
LE SAMEDI 9 MAI à partir de 18h00
OMELETTE aux Cèpes
Exposition de TACOTS le DIMANCHE
Restauration sur place
Animations
OUVERTURE
10h00-18h00 les deux jours
Entrée gratuite
Renseignements
<http://saintoisie-jmda.com>
07 85 76 29 39
IPNS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

COMITE DES FETES

Pour la 7ème année consécutive, le Comité des Fêtes est heureux de pouvoir vous proposer le programme suivant pour la Fête Locale du village :



Vendredi 22 Mai à 20h00 - Initiation ZUMBA
(Tout Public - Gratuit)



Samedi 23 Mai à 20h00 - Spectacle Dansant (Gratuit)
Animé par la troupe DAVID & CO
Restauration sur place - Plateau repas 15 €
(Réservations au 06.62.43.65.82)



Dimanche 24 Mai à 22h00 - BANDAS - majorettes de St Antoine
à 23h00 - FEU D'ARTIFICE MUSICAL



Lundi 25 Mai de 07h00 à 18h00 - VIDE GRENIER
2.00 € le m²
(Réservations : 06.47.78.97.51)

Merci à toutes les personnes présentes à nos différentes soirées, ce qui nous permet de pouvoir vous proposer des nouveautés chaque année lors de cette fête traditionnelle.

En espérant vous voir dans un esprit de fête, de détente et de convivialité.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes (Ludovic, Jean-Marie, José, Nathalie, David, Jean-Luc, Gérard, Laëtitia et Fabien) vous dit à très bientôt !!!

Le Président, Fabien ESTEVE

LES ECURIES DE LOGERIE

LA VIE ASSOCIATIVE

Le soleil pointe le bout de son nez et il est désormais temps pour les cavaliers des Ecuries de Logerie de repartir en promenade avec leurs poneys et chevaux, de regagner les pistes des terrains de concours !

A l'approche des Championnats d'Aquitaine et de Gironde, et avec les Championnats de France en ligne de mire, les Ecuries de Logerie ne ménagent pas leurs efforts. En plus du saut d'obstacles, de nombreuses activités sont proposées : **pony games, challenge de carrousel, initiation à la voltige pendant les stages des vacances scolaires...** De quoi faire le plein de sensations pendant les week-ends et les vacances des plus petits aux plus grands!

Le centre équestre est ouvert du mardi au samedi, le dimanche étant réservé aux différents concours.

Exceptionnellement, il sera fermé pendant le week-end du 8 mai (nos cavaliers partant disputer le Championnat d'Aquitaine Poney à Tartas dans les Landes).

Nous vous donnons également rendez-vous le **dimanche 28 juin** pour assister au **dernier concours de la saison** organisé par les écuries. Bonne ambiance garantie et de quoi se régaler sur place !

La Présidente, Nelly LUCBERNET

LA CHASSE ACCA

BATTUES AUX RENARDS

- Samedi 16 mai
- Samedi 30 mai

Rendez-vous à 7h30 à la
Gravière de Ferrachat.

Le Président, Damien FEREOL

LES MAJORETTES

Les Majorettes Saint Antoinaises seront présentes pour le défilé du feu d'artifice de la Fête de Pentecôte.

Venez nombreux les soutenir et les récompenser de leur travail ! Elles font appel à toutes les jeunes filles pour rejoindre la troupe!

Entraînements chaque lundi de 18h15 à 19h45 pour des chorégraphies sur des rythmes endiablés.

La Présidente, Valérie AUDEGOND



LES COQS DE L'ISLE

SECTION DISTRICT

Le club de Saint Antoine sur l'Isle se porte bien financièrement et sportivement.

Nous sommes sur le point de réussir l'objectif du début de saison, soit la montée en 2^o Division .

Tout cela s'est fait dans la bonne humeur et la complicité avec une équipe de joueurs et un Staff en tous points irréprochables

D'ores et déjà, il faut penser à la saison prochaine et aux recrutements de nouveaux joueurs. Donc l'appel est lancé à toutes personnes voulant jouer au football dans la joie et la bonne humeur en respectant les lois du jeu et les personnes sur les terrains.

Le Président, Jean-Luc FEUGNET

SECTION FOOT LOISIRS

Depuis septembre, nos comptes cette année plus de défaites que de victoires mais cela ne change en rien la bonne humeur et la joie des joueurs à se retrouver chaque vendredi soir afin de partager un moment de sport et de convivialité. Les rencontres sont chaque vendredi un moment très convivial, autant sur le terrain que lors du petit repas de fin de match.

Pour terminer notre petite saison il nous reste 5 matchs. Nous finirons par notre **tournoi annuel de six qui aura lieu le samedi 13 juin 2015 prochain.**

Si vous souhaitez vous mettre au sport, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous vous attendons!!!

Passez de bonnes vacances et nous vous donnons rendez-vous en septembre.

Très sportivement., Le Président, Claude DUHAU

TENNIS CLUB

La saison se termine fin juin.

Comme tous les ans, l'école de tennis réouvrira début octobre. Avis aux amateurs.

Contact : Mme FURLAN au 05.57.49.62.66

La Présidente, Michèle FURLAN

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Cérémonie de l'armistice du 8 mai 1945

aura lieu le 8 mai à 11h45

au Monument aux morts.

Un vin d'honneur suivra la cérémonie.

Le Président, Jean PEINTRE

Nos commerçants

Epicerie-dépôt de pain-tabac-journal
M. GALLOT
753 rue de Verdun 05 57 49 60 53

Bar restaurant, pizzeria
le SAN DONATO
1179 avenue de la Libération 05 57 49 68 50

Bar
M. NUNEZ
760 rue de Verdun 05 57 49 67 35

Bar restaurant, camping
M. Mme HOLIER, « Logerie »
1820 route de l'Ecluse 05 57 49 70 01

Boutique d'apithérapie
Chez les Abeilles
396 route de l'Ecluse 06 30 40 55 80

Vente d'agneau fermier, méchoui
M. Mme SANCIER
140 route du Paillot 06 07 02 30 92

Nos industriels

ARRI – Mécanique de précision
ZA de Jamayau 32 rue de Verdun 05 57 56 05 90

SCAEED – M. GOUYGOU
ZA de Jamayau 44 rue de Verdun 05 57 69 51 40

Professions libérales

CABINET D'INFIRMIERES
Nathalie BARAT – Sylvie BOUTON
331 rue de la Marne 05 57 49 60 72

Commercial indépendant

DF CONSEILS
Conseils en entreprises
Daniel FAIJAN
1235 route de la Chaux 05 57 56 05 93

Nos artisans

SCIERIE A FACON MONTAUD Francis
502 Rte de St Christophe de Double
05 57 49 68 61 – 05 57 49 55 66

TOUFEU TOUFLAMME Extincteurs
GALAN Philippe
179 rue de Joliberge 05 57 49 71 30

SOMOTRA HORRUT Gilbert
Terrassement, assainissement...
431 av. de la Libération 05 57 49 77 65

MILLET Vincent
Accordage et réparation d'accordéons
5480 route de la Double 05 57 49 56 25

SARL MC²
ESTEVE Fabien
Vente et pose menuiseries
524 rue de Jamayau 06 62 43 65 82

ANTHONY RAMBAUD
Chaudronnerie, serrurerie, métallerie
697 avenue de la Libération 06 88 42 09 59

José DOS SANTOS RESENDE
Plomberie, dépannages, multi-services
238 rue de l'Isle 06 89 06 55 55

COIFFURE NATHALIE
salon de coiffure hommes/femmes
1170 Avenue de la Libération 05 57 49 69 69

RTPM CROUZEL Vincent
Taille de pierre-maçonnerie-rénovation
632 rue de Jamayau
09 82 24 22 07

VITI GRAPH' Yannick MALEVRE
Repiquage étiquettes, étiquettes personnalisées,
codes barres
492 rue de Jamayau 06 24 79 34 11

OMAH-IT Mark DINGHIN
Meubles en teck
1207 route de l'écluse 05 57 49 25 87



ASSISTANTES MATERNELLES DE SAINT ANTOINE SUR L'ISLE

R.A.M. Coutras
Carole Boutteville
05.57.69.64.72

Mme TRIBHOU Virginie
53 rue de Barthebrune
05.57.49.78.27

Mme ALARCON Agnès
519 rue de Jamayau
05.57.46.08.12

Mme LABORIE Laëtitia
341 rue de la Marne
06.99.29.96.96

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h30 -12h30	FERME AU PUBLIC	FERME	8h30 – 12h	FERME AU PUBLIC	9h – 12h
14h – 18h	14h – 18h	FERME	13H30 – 18H	14h – 18h	FERME



La Maison pour Tous

Contacts 648 rue de Verdun 33660 SAINT ANTOINE SUR L'ISLE
Téléphone : 05 57 49 62 19
Télécopie : 05 57 69 00 16
mairie@stantoinesurlisle.fr

POINT LECTURE ET CYBER

Ouvert tous les jours pendant les heures d'ouverture de la mairie